

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 09 Mars 2020 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Corinne DUTRIAUX, Catherine DUCHEMIN, Céline PRIGENT, Dominique DESCHAMPS.

MM. Laurent MAROT, Louis ACONIN, Jacques LEVASSEUR, José THIEBAUT, Eric BRIESMALIEN, Bernard HOUYVET.

ABSENTS EXCUSES : Mme Aurore PELLIEU, ayant donné pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN, M. Philippe LANOIS, ayant donné pouvoir à M. José THIEBAUT, Mme Séverine LEGER, M. Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie LEROUX.

En raison de la crise sanitaire et à la demande de plusieurs conseillers, la séance a lieu à huis clos (cf. article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales).

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 JANVIER 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le compte-rendu de la réunion du 27 Janvier 2020.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier a présenté son compte de gestion avec les montants suivants :

Section de fonctionnement (D) : 1 479 320,54 €

Section de fonctionnement (R) : 4 243 703,82 €

Section d'investissement (D) : 672 655,78 €

Section d'investissement (R) : 929 433,75 €

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Sophie LEROUX, Adjointe au Maire, décide à l'unanimité de voter les résultats du compte administratif 2019 qui se résument ainsi :

Section de fonctionnement (dépenses) : 1 479 320,54 €

Section de fonctionnement (recettes) : 4 243 703,82 €

Section d'investissement (dépenses) : 672 655,78 €

Section d'investissement (recettes) : 929 433,75 €

Résultat : excédent cumulé : 3 021 161,55 €

Les montants et concordances des lignes budgétaires sont identiques au compte de gestion.

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 SERVICE DES EAUX :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier a présenté son compte de gestion avec les montants suivants :

Section d'exploitation (D) : 404 831,72 €

Section d'exploitation (R) : 303 161,04 €

Section d'investissement (D) : 205 134,70 €

Section d'investissement (R) : 264 179,96 €

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SERVICE DES EAUX :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Sophie LEROUX, Adjointe au Maire, décide à l'unanimité de voter les résultats du compte administratif 2019 qui se résument ainsi :

Section d'exploitation (dépenses) : 404 831.72 €

Section d'exploitation (recettes) : 303 161.04 €

Section d'investissement (dépenses) : 205 134.70 €

Section d'investissement (recettes) : 264 179.96 €

Résultat : déficit cumulé : - 42 625.42 €

6. MARCHE VIDEO-PROTECTION 2^e TRANCHE :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'appel d'offres pour le marché d'extension de la vidéo-protection sur la commune a été déclaré infructueux.

Conformément à la réglementation, il a été nécessaire de traiter directement avec un seul fournisseur, en l'occurrence, CITEOS.

Celui-ci a jusqu'au 17 Mars pour rendre un dossier complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette information.

7. SUBVENTION PLATEAUX RALENTISSEURS DETR :

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de la mise en place des plateaux ralentisseurs dans la commune dans le but de diminuer la vitesse et d'augmenter la sécurité de la population et des usagers.

Une estimation, réalisée par les Services Municipaux, présentant ces travaux, s'élève à un montant de 141 374,40 € hors-taxes.

Il propose aux membres du Conseil de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour réaliser ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire et de l'autorisation à signer la convention avec le Conseil départemental.

8. APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 PLU :

M. le Maire, rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme a été menée et précise qu'il convient maintenant de mettre en œuvre la procédure d'approbation.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU tel qu'elle est annexée à la présente délibération,
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant, diffusé dans le département : Oise Hebdo.
- le PLU modifié ainsi approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture.

9. DECLASSEMENT PARCELLE H N° 333 :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison médicale sera construite sur le parking situé derrière la Trésorerie, rue de la Tour Roland.

Le géomètre venu effectuer le bornage a indiqué qu'il allait falloir procéder au déclassement de la parcelle du domaine public ou domaine privé de la commune pour pouvoir réaliser la construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au déclassement de la parcelle H N° 333 lieudit « le village Ouest » (partie) et d'autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche relative à cette affaire.

10. CREATION DE POSTE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 10 Mars 2020.

11. DEMANDE DE SUBVENTION :

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine DUCHEMIN, qui présente la demande de subvention de l'association « TEMPO » qui œuvre, dans le cadre du « ROPARUN » (course de relais Paris-Amsterdam qui passe dans la Commune depuis de nombreuses années) afin d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées par un cancer incurable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200 € à cette association.

12. AFFAIRE ENERGIE-TEX :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Me LE HERICY, liquidateur des biens de l'ancienne entreprise ENERGIE-TEX (FINISHTEX) a accepté le rachat par la commune de la totalité des biens de l'entreprise ENERGIE-TEX, pour un montant de 50 000 €, sollicitant par ailleurs la continuité du logement de M. Ali LAZAAR, ancien salarié de l'entreprise.

M. le Maire a reçu ce dernier et propose au Conseil de le garder dans son logement actuel pour un loyer modéré durant sa vie et celle de son épouse.

Il est également proposé d'acquérir les biens en y inscrivant une clause « sous réserve de dépollution ».

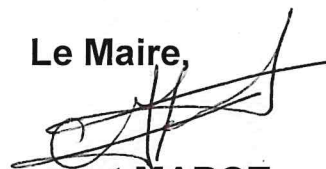
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

13. ANIMAUX ERRANTS

Le Conseil Municipal, considérant que plusieurs animaux ont été trouvés errants sur le territoire de Lassigny (3 boucs et 1 chèvre), qu'il n'a pas été possible d'identifier leur propriétaire (animaux ni pucés ni bagués) et qu'il s'agirait selon toute vraisemblance d'un abandon volontaire.

Contact a été pris avec les associations locales de protection des animaux (SPA notamment) afin de leur trouver un lieu d'accueil. L'Association du refuge du SILEMON à Rivery (Somme), a accepté d'accueillir ces animaux. Une participation de 400 € a été demandée à la commune.



Le Maire,

Laurent MAROT